

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 15 janvier 2026

- Ordre du Jour :
- I - Intervention de Impact Urbanisme pour présenter l'intégration de la Bibliothèque sur le projet de réaménagement de la place de la Libération
 - II - Extension de la bibliothèque : actualisation du plan de financement et présentation du projet culturel
 - III - Budget : Autorisation de dépenses en investissement
 - IV - Unima : Adhésions et retrait d'entités
 - V - Questions diverses

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 janvier 2026, s'est réuni sous la présidence de Madame Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame Maryline BÉRÉCHEL ayant donné pouvoir à Madame Aurélie GRANIER, Madame Charlène ROUCHERAY ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît DIAPHORUS, Madame Justine THOMAS LETARTRE ayant donné pouvoir à Madame Lydie LEVECQ et Monsieur Kévin LEFEVER absent excusé.

Madame Muriel GRZELAK a été élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbaux de la séance du 26 novembre 2025

Le Maire fait approuver le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2025 qui est validé à l'unanimité après les observations suivantes : Monsieur Benoît DIAPHORUS précise qu'il convient de compléter la discussion à propos de l'aide sollicitée par la commission « Animation » lors des marchés de Noël par « des groupes WhatsApp étaient composés et des messages ont été passés pour demander de l'aide ». Madame Muriel GRZELAK répond qu'il est noté dans le compte-rendu que ce qui a été dit lors de la réunion et non ce qui existait. Madame Aurélie GRANIER renchérit en affirmant que ces propos ont été évoqués lors de la séance du Conseil Municipal. Madame Aurélie GRANIER indique également que l'observation faite par Monsieur Brice LIAIGRE sur le Conseil Municipal du 24 septembre 2025 n'a pas été reportée sur le compte-rendu à savoir que c'est la secrétaire adjointe de l'APE qui avait démissionné et non la vice-présidente.

I – Intervention de Impact Urbanisme pour présenter l'intégration de la bibliothèque sur le projet de réaménagement de la place de la Libération

Madame le Maire remercie Madame CROMER Gwendoline et son assistante d'avoir accepté de venir à ce Conseil Municipal pour présenter l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la place et de ses abords et leur donne la parole. A tour de rôle, elles présentent les attendus des habitants tels qu'il en résulte du dossier « la place-des idées » élaboré en 2021 suite à un questionnaire envoyé aux Audoniens, l'état des lieux actuels (en lien avec la zone naturelle et le bâti), l'historique du développement de la commune et l'évolution du tissu urbain. Elles

présentent les atouts et les points négatifs pour le réaménagement de cette place ainsi que les enjeux et les objectifs recherchés. A l'issue de ces explications, elles présentent 3 scénarios.

Scénario 1 : une halle centrale

- Création d'une halle centrale pour donner une identité forte à la place et apporter dynamisme et convivialité,
- Mise en valeur du passage couvert de la salle des fêtes afin de valoriser la connexion entre le jardin de la mairie et la place de la Libération,
- Mise en place de noues et de fossés permettant la récupération des eaux de pluies et la désaturation du fossé existant,
- Renforcer les commerces et services afin de créer de l'animation en continu et une place accueillante,
- Implanter une construction dans la continuité de la bibliothèque afin de clarifier les limites de l'espace public,
- Favoriser les déplacements doux par des traitements de sols et des cheminements continus.

Scénario 2 : création d'un tiers-lieu en articulation avec la mairie

- Etendre la place de la Libération vers la mairie pour renforcer l'attractivité de ce cœur public, commercial et associatif de la commune,
- Transformer l'ancienne mairie et/ou la salle des fêtes existante en un tiers-lieu associatif pour renforcer le lien social entre les habitants de la commune,
- Créer une vaste esplanade-terrasse reliant les commerces, la halle, le café associatif et la mairie,
- Implanter côté ouest, des locaux (pôle médical ou à usage commercial) pour créer un fond de scène à la place,
- Aménager, côté bibliothèque, un parc arboré avec jeux pour enfants,
- Augmenter la capacité de stockage des eaux pluviales à l'aide de noues et de fossés côté sud.

Scénario 3 : l'extension du bocage en complément du scénario 2

- Création d'une place centrale en tricouche calcaire permettant un usage multiple de la place dont des parties de pétanque à proximité du tiers-lieu,
- Végétalisation de la place, ponctuée d'ilots de fraicheur en lien avec le marais, et permettant l'infiltration des eaux pluviales,
- La route départementale disparaît, s'intègre dans la place et permet de faire ralentir les véhicules.

Madame CROMER conclut que des éléments de chaque scénario peuvent être intégrés à d'autres. Ces scénarios sont modulables.

Monsieur Tony CHERON demande s'il est possible de moduler la halle avec un emplacement pour la terrasse avec tables et chaises. Madame CROMER répond que c'est possible. Elle fait néanmoins remarquer que le projet avec la halle est plus coûteux et ne donne pas une identité à la commune, comme elle a pu le constater dans d'autres villages.

Monsieur Brice LIAIGRE indique que la voie centrale de la place est empruntée par des engins agricoles pour se rendre dans les champs situés après la rue des petites maisons et qu'il lui semble que le virage devant la boulangerie s'avère étroit surtout pour les longs véhicules.

Madame CROMER indique que le rond-point est franchissable et pour le scénario 2, il pourra être envisagé de déplacer l'emplacement de l'éolienne et même celui de l'arbre adjacent.

Monsieur Brice LIAIGRE évoque l'installation d'une structure démontable pour les manifestations estivales.

Monsieur Francis HUBERT s'interroge sur l'absence d'une salle des fêtes si ce bâtiment devient un tiers-lieu. Madame le Maire indique que dans ce cas, la construction d'une nouvelle salle des fêtes sera effectivement nécessaire.

II –Extension de la bibliothèque : actualisation du plan de financement et présentation du projet culturel

Madame le Maire indique que suite à la décision prise lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2025 et aux réunions APD et PRO, il convient de réactualiser le coût du projet de réaménagement et d'extension de la bibliothèque et son financement. Le coût s'élève donc maintenant à 368 827,90 € H.T. répartie de la façon suivante :

Lot	Désignation	Montant
2	Gros œuvre/Métallerie	73 855,62 €
3	Charpente bois/Mob/Bardage	72 591,50 €
4	Etanchéité	13 601,50 €
5	Couverture tuiles – zinguerie	4 356,20 €
6	Menuiseries extérieures	23 211,50 €
7	Plâtrerie – isolation – Faux-Plafonds	14 063,45 €
8	Menuiseries intérieures	11 998,44 €
9	Revêtements de sols	2 466,23 €
10	Peinture	6 106,90 €
11	Électricité – courants forts et faibles	22 821,31 €
12	Chauffage – Plomberie – Sanitaires - VMC	39 080,25 €
TOTAL (hors VRD, Espaces Verts)		284 152,90 €
13	Espaces verts	11 012,00 €
1	VRD	20 995,00 €
TOTAL BATIMENT + ESPACES VERTS + VRD		316 159,90 €
Honoraires Architecte		39 865,00 €
Honoraires (géomètre+étude géotechnique+diagnostic...)		12 803,00 €
TOTAL DU PROJET		368 827,90 €

Madame le Maire indique que ce projet peut être financé selon le plan de financement ci-dessous sachant que les espaces verts peuvent maintenant être subventionnés par la DRAC (seules les VRD sont inéligibles pour la DRAC) :

Financeurs	%	Montant
Etat/DRAC (y compris l'aménagement paysager)	37,72 %	139 133,16 €
Conseil Départemental	20 %	73 765,58 €
CdC Aunis Atlantique (fonds de concours)		32 728,00 €
Autofinancement		123 201,16 €
TOTAL		368 827,90 €

Madame le Maire précise que les dépenses éligibles pour la DRAC s'élèvent à 347 832,90 €, la subvention de la DRAC représentant 40 % de ce total.

Madame le Maire présente le projet culturel, scientifique, éducatif et social qui a été élaboré en collaboration avec les bénévoles de la bibliothèque, la référente culture de la Communauté de Communes Aunis-Atlantique, le bibliothécaire encadrant de la Médiathèque Départementale, le conseiller pour le livre, la lecture, les archives et les langues de France de la DRAC Nouvelle Aquitaine, ainsi que deux conseillères municipales, Madame Maryline BERECHEL et Madame Anne-Marie GAERTNER REVEILLERE. L'objectif est de produire un document cadre qui définit l'évolution de la politique communale sur 5 ans. Elle précise que ce document pourra être modifié par la suite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 Pour, 3 Contre et 1 Abstention)

- Adopte l'avant-projet définitif de la construction de la bibliothèque tel que présenté par le cabinet d'architecte IMPACT - architecture et urbanisme - et approuve ses principales caractéristiques techniques et architecturales,
- Approuve le coût de l'opération estimé à 368 827,90 € HT soit 442 593,48 € TTC incluant les frais de travaux, les honoraires de Maître d'œuvre et les frais divers,
- Arrête le plan de financement prévisionnel pour la réalisation de l'opération et donne pouvoir à Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès de la DRAC, le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Aunis Atlantique,
- Approuve le projet culturel, scientifique, éducatif et social qui sera en vigueur durant 5 ans,
- Autorise Madame Le Maire à engager les procédures de consultation pour le choix des entreprises et à signer tous les actes et marchés nécessaires à la réalisation de l'opération dans le respect des dispositions du code de la commande publique.

III – Budget : Autorisation de dépenses en investissement

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : article L 1612-1 modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012- art.37

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Pour information, Madame le Maire précise que les dépenses d'investissement du budget 2025, y compris les décisions modificatives, mais non compris les chapitres 16 et 001, s'élèvent à **873 441,81 €**.

Sur cette base, le Conseil Municipal peut autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **218 360,45 €**.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **200 000,00 €**.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre/Intitulé	Crédits ouverts en 2025	Montant autorisé avant le vote du B.P.
21 Immobilisations Corporelles	852 664,53 €	200 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits définis ci-dessus et représentant au plus le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

IV – Unima : adhésions et retrait d'entités

Madame le Maire informe qu'en application des dispositions des nouveaux statuts Titre IV, et conformément aux articles 20 et 21, il appartient à chacun des membres (Associations, Communes, Département, EPCI et Syndicat Mixte) adhérant à l'UNIMA de se prononcer dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical de l'Unima sur les décisions d'adhésion et de retrait d'entités .

Madame le Maire fait lecture de la délibération prise le 18 décembre 2025 par le Comité Syndical de l'UNIMA qui approuve :

l'adhésion de 5 entités :

- La commune de l'Aiguillon-la Presqu'île
- Les Sables d'Olonne Agglomération
- La CDC Vendée Grand Littoral
- La commune de Courçon
- La commune d'Angliers

le retrait de 1 entité :

- La commune de St Froult

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions prises par le Comité Syndicat de l'UNIMA quant aux adhésions et retrait des entités dénommées ci-dessus.

V- Questions diverses

Madame le Maire remercie les agents communaux habitant sur la commune qui, malgré la neige, étaient présents à leur poste le mardi 5 janvier 2026 et qui permettaient d'accueillir des enfants à la garderie. Elle remercie également les enseignantes de la commune qui sont également venues à l'école mais malheureusement, elle a dû fermer l'école car seul un enfant était présent. Elle regrette un souci de chauffage le lundi qui a engendré des remarques de certains parents mais des chauffages d'appoint ont aussitôt été mis en place. Elle indique que le chauffage avait pourtant été vérifié durant les vacances mais des vannes ont cédé dans les combles avec le gel. Toutefois, l'accueil de loisirs a pu ouvrir le mercredi avec très peu d'enfants présents.

Madame le Maire remercie les Audoniens qui ont participé au concours de bonhomme de neige (plus de 40 photos reçues). Comme indiqué dans la publication, une récompense sera offerte à chaque participant, ils seront contactés par la mairie ultérieurement. De plus, elle remercie tous ceux ayant envoyé de très belles photos de Saint-Ouen d'Aunis sous la neige. Elles serviront pour des publications et les archives de la commune.

Madame le Maire remercie les élus présents dès le mardi matin pour sécuriser l'entrée de la mairie notamment Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE et Monsieur Brice LIAIGRE.

Madame le Maire indique que la neige s'est infiltrée sous la toiture de l'école maternelle et à provoquer un dégât des eaux dans une classe de maternelle. Les travaux ont été validés par l'assurance et vont être entrepris un mercredi. Toutefois, la maîtresse va pouvoir regagner sa classe sans danger pour les enfants. Un périmètre de sécurité a été mis en place en aménageant les meubles de la classe et sans utiliser la porte extérieure. L'accès se fait par l'accueil de loisirs. Madame Aurélie GRANIER signale qu'il y avait aussi un problème de chauffage dans une classe de maternelle. Madame le Maire confirme ses dires en précisant qu'il s'agit d'un problème avec le gel et la neige et qu'un artisan est venu réparer. Madame Aurélie GRANIER ajoute que cela a bien été géré grâce aux chauffages mis en place très rapidement.

Madame le Maire informe qu'elle a fait une demande auprès du Département, suite à un mail d'une administrée, afin de déplacer le panneau situé à droite sur la RD 137 en venant de la rue du Fief 14 et qui gène la visibilité aux personnes voulant traverser la route pour aller sur Marans.

Madame le Maire signale qu'elle est intervenue pour une suspicion de fuite de gaz. Après vérification auprès du SDIS et de la RESE, aucune canalisation à risque n'est connue à cet endroit. Il semblerait qu'il s'agisse d'un réseau d'irrigation agricole.

Madame le Maire indique que les transports Kéolis ont dû modifier leur circuit dans la commune en raison des travaux rue de Marans mais les points d'arrêt sont restés identiques. De plus, des travaux rue des Ilôts vont être entrepris en raison d'une fuite sur le réseau et les travaux de reprise du réseau d'assainissement rue du Levant doivent commencer à partir de lundi prochain.

Madame le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont œuvré pour une distribution rapide du Gré du Vent, ainsi que ceux ayant participé avec les membres du CCAS à la distribution des colis de Noël.

Monsieur Tony CHERON signale la vitesse excessive des trottinettes circulant rue Marie Louise Cardin. Madame le Maire indique qu'elle connaît une des personnes et qu'elle lui en fera part surtout qu'il n'a pas de casque.

Madame le Maire fait part d'un problème survenu à la salle des fêtes le même soir que le pot du personnel. Des individus ont pénétré dans la salle des fêtes par la fenêtre de la cuisine, ont pris les extincteurs et les ont vidés sur la place de la Libération. Les fils de la prise électrique

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS

15/01/2026

située pour le porche ont également été arrachés. Monsieur Tony CHERON demande s'il s'agit de jeunes de la commune. Madame le Maire indique qu'elle connaît des noms et qu'elle va contacter les familles. S'il n'y pas remboursement des frais engagés, une plainte sera déposée puisque les gendarmes se sont déplacés.

Madame Aurélie GRANIER demande ce qu'il en est de l'éolienne. Monsieur Eric PAJOT répond qu'elle est aux ateliers municipaux et qu'il faut maintenant la sabler. Deux devis ont été faits qui vont du simple au double. Le sablage sera fait au printemps.

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE informe qu'une opération de broyage de végétaux « mon jardin zéro déchet » va être organisée le 28 février 2026 de 14 h à 17 h. Les Administrés pourront venir apporter leurs branchages et repartir avec leur broyat. Cyclad sera présent également pour une action de sensibilisation des habitants sur le tri. La CdC Aunis Atlantique doit fournir la publicité.

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE signale que le devis pour les plantations prévues dans la cour de l'école telles que présentées lors du conseil municipal précédent a été signé et les travaux seront réalisés durant les prochaines vacances scolaires. Madame Tatiana DION demande si la directrice de l'école a repris contact avec elle suite au conseil d'école. Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE répond que non mais que par correction, elle prendra rendez-vous pour lui présenter le projet.

Madame Anne-Marie GAERTNER-REVEILLERE signale qu'il y a encore deux arbres à arracher rue Hélène car les racines partent sur les terrains privés et engendrent des dégâts sur les clôtures.

Madame Tatiana DION informe que les CM2 vont visiter le collège Maurice Calmel le lundi 26 janvier 2026. Cependant, contrairement aux années précédentes, les parents devront s'organiser pour les emmener car il n'y a pas assez de place dans le bus. En effet, les 3^{ème} en stage pourtant cette semaine-là sont moins nombreux que les CM2 qui iront au collège.

Madame le Maire fait part d'une conversation avec Madame DEPARDIEU, Inspectrice d'Académie qui confirme un effectif en baisse l'an prochain, moins 5 élèves, et qui va continuer de baisser les années suivantes. Madame le Maire lui a cependant demandé de maintenir le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui a été mis en place à la rentrée et qui fonctionne très bien. Madame l'Inspectrice d'Académie lui a signalé un changement de la législation provoquant la suppression de ce dispositif. Cependant, elle lui a proposé l'ouverture d'une demi-classe qui pourrait être installée dans l'ancienne garderie. Toutefois compte tenu de la configuration des pièces, ce projet entraînerait beaucoup de travaux. Une estimation a été faite par un artisan pour plus de 100 000 €.

Madame Tatiana DION demande aux conseillers municipaux qui ont des enfants à l'école s'il y a eu un retour pour le voyage à Lathus. Madame Aurélie GRANIER lui répond ne pas avoir de chiffre concernant les pré-inscriptions au voyage mais que la présentation du projet a été envoyée aux parents. Un acompte a été demandé mais il n'y a pas de montant final. Une réunion doit avoir lieu prochainement pour le 2^{ème} groupe. Madame Tatiana DION a demandé à la Directrice de l'école d'interroger les ATSEM car elle sait que certains agents ne veulent pas y participer. Madame Aurélie GRANIER signale que lorsque des parents refusent la participation de leur enfant au séjour, un rendez-vous est pris pour en connaître la raison. Madame Tatiana DION rappelle que s'il s'agit d'un problème financier, le CCAS peut être mis à contribution en fonction de la situation. Monsieur Benoît DIAPHORUS demande si le prix du séjour est maintenant fixé. Madame Aurélie GRANIER répond que c'est toujours une fourchette entre 80 et 100 €. Monsieur Brice LIAIGRE ajoute qu'actuellement le budget n'étant pas clos, 120 € par enfant sont nécessaires, sans compter qu'il a été aussi évoqué un prix pour les fratries, dont le montant n'est pas encore connu.

Madame le Maire fait part de son mécontentement par rapport aux publications faites sur les réseaux concernant les conclusions du commissaire-enquêteur pour l'enquête publique du

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS

15/01/2026

PLUiH alors qu'elles ne sont pas encore parvenues en mairie et que la décision finale doit être votée en conseil communautaire le 4 février prochain. Elle trouve étonnant cette communication d'autant plus que le COTEC n'est pas ouvert au public. Elle a par ailleurs interrogé des maires sur ce sujet. Elle signale donc que la décision n'est donc pas prise. De son côté, elle a fourni au commissaire-enquêteur toutes les délibérations prises en Conseil Municipal au sujet du projet Nexit et les avis concernant le PLUiH depuis 2019.

Monsieur Eric PAJOT demande à Monsieur Benoît DIAPHORUS s'il connaît le numéro de téléphone de la société qui a installé la boîte à colis car dans le projet d'extension de la bibliothèque, il faut la déplacer. Monsieur Benoit DIAPHORUS pense l'avoir et lui communiquera ultérieurement.

Monsieur Eric PAJOT souligne que les travaux rue du Levant, dont à parler Madame le Maire, vont durer 8 semaines.

Monsieur Eric PAJOT informe que la porte du premier modulaire acquis par la commune dans la cour des primaires est très abîmée. Un devis pour son remplacement a été sollicité auprès de la société COUGNAUD.

Monsieur Eric PAJOT informe que les agents du service technique ont tous suivi une formation pour acquérir une autorisation de conduite d'un chargeur et d'une mini-pelle. Deux autres agents ont passé le CACES pour utiliser une nacelle.

Monsieur Eric PAJOT signale que deux équipes des Brigades Vertes sont intervenues sur la commune cette semaine au lieu d'une équipe comme prévu. La deuxième équipe devait aller sur l'Île de Ré mais en fonction des manifestations sur la Pallice, ils ont été missionnés sur Saint-Ouen d'Aunis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée par Madame le Maire à 20 h 36 et Madame le Maire donne la parole au public.

Madame Isabelle BLANCHET informe qu'un spectacle d'improvisation théâtrale gratuit aura lieu le samedi 24 janvier à 10 h 00 à la bibliothèque.

Fait à Saint-Ouen d'Aunis, le 21 janvier 2026

Le Maire,



Malène AMY-MOIE